

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires SAAV Amt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen LSVW



Laboratoire

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 80 00 www.fr.ch/saav

Commune d'Autigny **1742 Autigny**

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

COPIE

Givisiez, le 19 avril 2024

Courriel: saav-cc@fr.ch

RAPPORT D'ANALYSE

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

V1 N° de dossier : 24-FR-15225

CONTEXTE

But du contrôle : Vérification de la conformité d'une installation après travaux / Eau potable / Commune d'Autigny

Prélèvement du : 16.04.2024 Effectué par : Monsieur Florian CURTY Date arrivée : 16.04.2024

Météo des dernières 24 heures: faibles précipitations

Météo 2-5 jours avant le prélèvement: sec

N° mandat DG Aqua: TTE318

RÉSULTATS

N° d'échantillon :24-45495 - Eau potable dans le réseau de distribution

Secteur : 003 - Eau fournie par le distributeur commune de la Brillaz, secteur Saugy

Lieu de prélèvement : N01 - nouvelle conduite adduction, Lentigny

Température de l'eau : 10.5 °C

Statut de distribution : Temporairement hors service

Analyses physico-chimiques

| Méthode-N° | Paramètre | Unité | Résultat | Norme |
|-----------------|---------------------------------|-------|-------------|----------|
| FR-LC-M-537-018 | Conductivité électrique (20 °C) | μS/cm | 616 ± 12 | |
| FR-LC-M-537-112 | Turbidité | UT/F | 0.08 ± 0.03 | max. 1.0 |

Analyses microbiologiques

| Méthode-N° | Paramètre | Unité | Résultat | Norme |
|-----------------|----------------------------|------------|----------|----------|
| FR-LB-M-530-004 | Germes aérobies mésophiles | UFC/ml | 110 | max. 300 |
| FR-LB-M-530-008 | Escherichia coli | UFC/100 ml | 0 | max. 0 |
| FR-LB-M-530-011 | Enterococcus spp. | UFC/100 ml | 0 | max. 0 |

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

ÉMOLUMENTS

Les émoluments vous sont facturés conformément aux dispositions de l'ordonnance du 19 août 2014 fixant le tarif des frais du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OFSAAV, RSF 821.30.16). La facture fait l'objet d'un document séparé.

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts **DIAF**Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft **ILFD**

N° de dossier : 24-FR-15225

Xavier GUILLAUME Chimiste cantonal

Ce rapport a été produit par voie électronique et est valable sans signature

Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

Original à : Commune d'Autigny, Route de Chénens 12, 1742 Autigny